

Compte rendu de séance

## Réunion de Bureau

Lundi 14 novembre 2022 à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

P= présent

Exc = excusé

Abs = absent

### Présents

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	P
Alain Bigueur	P
Paulette Giancatarino	P
Philippe Brochet	P
Sandra Hählen	P
Stéphane Ramaux	P
Jean Marie Truchot	P
Jean Baptiste Chevanne	P
Christian Vuillet	P
Jean Théry	P

### Pour avis technique

Rémi Gauthier	P
---------------	---

### Objet de la réunion

- Orientations petite enfance
- Financement Musica'Loue
- Orientations politique du logement
- Questions diverses

## 1. Orientations en matière de petite enfance

En commission enfance, le sujet de l'accueil de jeunes enfants sur le secteur Est du Val d'Amour (Mouchard, Port Lesney, Cramans) a été abordé à plusieurs reprises.

La structure présente à la Loye fonctionne très bien, et pour la première fois en 2022 nous avons dû sélectionner les parents. Du fait du projet de groupe scolaire, il est souhaitable de faire évoluer le pôle enfance en multi accueil.

A l'heure actuelle nous recensons 70 assistantes maternelles sur le Val d'Amour. Ce chiffre est en régression de 30% par rapport à 2014 (ce qui équivaut à la tendance nationale)

Au regard de ces éléments principaux, il est proposé de réaliser une étude de besoins sur le secteur.

Nous avons le personnel ad hoc et compétent pour réaliser une étude de besoin au travers de la responsable du service petite enfance qui assume aujourd'hui les missions suivantes :

- Le Relais Petite Enfance, sachant que la CAF estime le besoin à 1ETP pour 70 assistants maternels (la responsable de service assure aujourd'hui 0,8ETP sur cette fonction) ;
- La direction de la Microcrèche ;
- La coordination du LAEP ;

Pour qu'elle puisse réaliser les études requises, nous devons dégager du temps. Il est souhaitable d'avoir aujourd'hui une lisibilité des besoins en matière de petite enfance. Les structures d'accueil de jeunes enfants sont des outils parmi d'autres, mais nous ne pouvons pas anticiper le déploiement d'un outil sans une étude préalable des besoins. Il faut tenir compte de la dynamique démographique et des moyens humains nécessaires au fonctionnement d'une structure publique, moyens qui se font rares.

La compétence de la communauté de communes n'est pas générale en matière de petite enfance.

Sur Mouchard il semble qu'il y ait un véritable manque de potentiel d'accueil aujourd'hui. Par ailleurs l'extension de la ZA de Bel Air peut ramener sur le secteur un certain nombre d'enfants de salariés. Sur ce secteur, plusieurs projets n'ont pas abouti ces derniers mois.

Les structures privées semblent compliquées à mettre en place car l'aide CAF est versée aux parents qui payent le prix fort à l'établissement privé. Compte tenu de la structure financière des ménages du territoire, une structure privée semble peu adaptée.

Il est proposé de réaliser une étude de besoins sur les modes d'accueil des jeunes enfants à l'échelle du territoire complet. Ces travaux devront intégrer toutes les dimensions de la problématique : démographiques, pendulaires (trajets domicile travail), potentiels de développement, groupes scolaires, locaux potentiellement disponibles, ...

L'étude sera élaborée sur environ 1 année, sous l'égide de la commission.

Le bureau valide l'engagement d'une étude en interne et valide le fait de dégager du temps à la responsable du service pour la conduire. Cela nécessite le recrutement d'un agent d'animation sur le RPE.

Pour l'enfance, le travail sur la grille des tarifs puis sur la cantine à 1 euro est toujours d'actualité.

Depuis la rentrée, nous accueillons en moyenne 310 enfants chaque midi. Sur le secteur de Mont sous Vaudrey, nous avons dû dédoubler les effectifs et nous assurons une partie de la restauration scolaire à Bans.

Par rapport aux remarques qui peuvent être entendues dans les communes, le Président compte sur les élus pour apporter des précisions : la CCVA n'a pas toutes les compétences, elle peut accompagner les démarches, faciliter les choses, mais pas nécessairement porter des projets au final.

## 2. Politique culturelle

## **Financement Musica'Loue**

30 000€ de subvention ont été inscrits au budget 2022 pour l'emploi d'une DUMISTE par MusicaLoue.

Du fait des diverses augmentations liées notamment à l'accroissement du point d'indice, le coût estimé cette fin d'année est légèrement supérieur pour une année pleine.

Pour l'année 2022, le montant sollicité par l'association est de 10 820€. Il correspond au prorata du temps de présence de la DUMISTE, son embauche étant effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Le bureau valide le versement de 10 820€ pour 2022.

## **Autres**

Le Cabaret des locales est actuellement présent à Chamblay, le spectacle aura lieu samedi 19.

## **3. Orientations en matière de politique du logement**

Le département s'est engagée sur un PIG qui s'adresse exclusivement aux foyers modestes et très modestes pour la rénovation énergétique des logements. 62% des foyers sur le Val d'Amour rentrent dans ce cadre.

Les aides arrêtées dans le cadre du PIG sont moindres qu'annoncées. Pour les ménages très modestes, les aides seront de 50% contre 70% initialement. Pour les ménages modestes les taux restent en négociation, mais seront inférieures à 50%. Par ailleurs, le département ne prendrait plus en charge les permanences de SOLIHA qui devraient être financées par la communauté de communes pour 2 permanences par mois.

Le Vice-président présente en séance 2 hypothèses qui permettent de déterminer une enveloppe annuelle dédiée à la politique logement. La seconde hypothèse qui prévoit de dédier une enveloppe annuelle d'environ 34 000€ à la politique du logement est retenue. (cf document en annexe). Ce montant sera inscrit au budget 2023.

Il semble important pour les membres du bureau d'apporter une aide technique aux habitants sur le montage de leurs dossiers. Ils sont par conséquent très favorable au financement des permanences de SOLIHA.

## **4. Questions diverses**

### **Stratégie en matière de compétence Eau Potable**

Nous sommes aujourd'hui la seule intercommunalité à avoir pris la compétence eau potable.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, tous les EPCI devront avoir la compétence.

Nous avons un puits de captage sur le Val d'Amour, basé à Ounans, qui alimente

Arbois et Poligny. En cas de protections renforcées sur le foncier aux abords du puits, ce sont les agriculteurs de notre territoire qui auraient les contraintes. Sur ce secteur, on peut se voir fortement impactés jusqu'à Chamblay en matière de contraintes sur le foncier par exemple.

Nous bénéficions d'une nappe d'eau importante, et nous devons avoir une vraie stratégie pour savoir ce que l'on fait avec ce que l'on a sous les pieds. Beaucoup de territoires se posent déjà aujourd'hui la question de l'approvisionnement en période de sécheresse. Il s'agit d'une vraie richesse pour le Val d'Amour aujourd'hui. Il est important d'anticiper une stratégie en matière d'interconnexions.

Un certain nombre d'études géologiques ont été réalisées qui nous permettent de connaître le volume d'eau disponible. Par ailleurs nous bénéficions d'un réseau de piézomètres, publics et privés (notamment propriétés de l'ASA d'irrigation), qui permet de suivre le battement de la nappe.

Il est à noter que la nappe superficielle se reconstitue chaque année au printemps quel que soit l'épisode de sécheresse traversé. Quant aux eaux souterraines, on ne constate aucune fluctuation. Cette situation est spécifique à notre territoire. Ce sujet sera traité dans le cadre du futur PTGE.

Nous avons également un sujet majeur en matière d'industrie, avec notamment Solvay/Innovyn qui prélève sur le Jura et rejette en Côté d'Or. Environ 10 millions de mètres cubes sont prélevés en nappe et 35 millions en eaux superficielles.

L'agriculture représente 5 millions de m<sup>3</sup>, alors que les prélèvements de Solvay/Innovyn totaux représentent 45 millions de m<sup>3</sup>.

Il faut également anticiper sur des demandes que l'on peut avoir demain. Il s'agit de gérer la ressource et la protéger, de retrouver un pouvoir de gestion.

Il est souhaité d'avoir une stratégie intercommunale en matière de gestion de l'eau.

En interne au Val d'Amour, des interconnexions peuvent être nécessaires aujourd'hui pour Grange de Vaivre et à terme Champagne sur Loue, mais pas plus.

Le sujet sera abordé sur le plan politique en conférence des maires, mais également juridique sur les questions de propriété des infrastructures.

**La séance est levée à 19H45**

**Le Président**

**Etienne Rougeaux**

	Proposition 1 (similaire OPAH)			Proposition 2		
	Prix unitaire (€)	Nombre	Total	Prix unitaire (€)	Nombre	Total
<b>Maintenance à domicile</b>						
Aide aux travaux	400	6	2400	800	6	4800
AMO	200	10	2000	200	10	2000
<b>Economies d'énergies</b>						
Aide aux travaux MaPrimeRénov' (gain 35%)	500	8	4000	1000	8	8000
AMO MaPrimeRénov' (gain 35%)	PIG			PIG		
Aide aux travaux BBC	1000	2	2000	2000	2	4000
Audits énergétiques	150	3	450	150	3	450
Dépôt dossier MaPrimeRénov' (travaux simple < 3000€)	250	6	1500	250	6	1500
<b>Insalubrité</b>						
Aide aux travaux insalubrité	3000	1	3000	3000	1	3000
AMO insalubrité	PIG			PIG		
<b>Ménages au dessus des plafonds de l'Anah</b>						
Visites techniques	350	3	1050	350	3	1050
Dépôt dossiers MPR	250	3	750	250	3	750
Permanences Soliha (de 2h)	150	24	3600	150	24	3600
<b>Assistance aux communes</b>						
Economie énergie	700	1	700	700	1	700
Création de logements	920	1	920	920	1	920
Réhabilitation globale et transformation d'usage	3680	1	3680	3680	1	3680
<b>Total aide aux travaux</b>			<b>11400</b>			<b>19800</b>
<b>Total accompagnement</b>			<b>9350</b>			<b>9350</b>
<b>Total accompagnement communes</b>			<b>5300</b>			<b>5300</b>
<b>Total général pour 1 an</b>			<b>26050</b>			<b>34450</b>